



## **ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PRIVÉES DE COURS**

### **Règlement financier 2021/2022 Collège Sainte Marie**

L'A.E.P. est une association à but non lucratif, gérée par des bénévoles, qui a la responsabilité de la gestion économique, sociale et financière des établissements catholiques de Cours, en étroite collaboration avec les chefs d'établissement.

Le principal objectif est d'amener à l'école et au collège les conditions matérielles et humaines nécessaires à la réalisation de chaque projet éducatif.

Le quart du budget de fonctionnement de l'A.E.P. provient des contributions familiales. Celles-ci correspondent aux frais liés à l'entretien des bâtiments et aux dépenses liées au caractère catholique de nos établissements. Le complément correspond aux subventions versées par la Mairie pour chaque enfant de l'école Saint Charles et par le département du Rhône pour les élèves du collège Sainte Marie. Ce montant versé équivaut au prix de revient d'un élève dans les écoles publiques.

#### **TARIFS 2021 / 2022 (répartition sur 10 mois)**

Nous avons mis en place une grille de tarifs en fonction de votre situation financière. Trois tarifs mensuels vous sont proposés. Les scolarités sont dues de septembre à juin, soit 10 mensualités.

- Nous demandons à toutes les familles qui en ont la possibilité de choisir le tarif 2 ou le tarif 3 selon leurs moyens.
- Le tarif réduit est réservé aux familles pour lesquelles l'application du tarif 2 ou 3 empêcherait la scolarisation dans notre établissement.

<b><u>Tarif 1 : tarif réduit</u></b>	<b>31 € / mois</b>
<b><u>Tarif 2 :</u></b>	<b>37 € / mois</b>
<b><u>Tarif 3 :</u></b>	<b>56 € / mois</b>

Nous vous demandons d'indiquer votre choix sur le document « CHOIX DU MODE DE REGLEMENT » dans le dossier d'inscription.

**En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec le chef d'établissement. Ce problème ne doit pas être un obstacle à l'admission d'un élève dans notre ensemble scolaire.**

Ce tarif est dégressif pour les parents ayant plusieurs enfants dans notre ensemble scolaire. Une réduction tenant compte du nombre d'enfants dans les deux établissements s'applique pour chaque enfant scolarisé, soit pour chaque mois :

**Deux enfants : 2 € / élève**

**Trois enfants : 5 €/ élève**

**Quatre enfants : 8 €/ élève**

**Facturation** : par trimestre, et d'avance en octobre, janvier et avril.

Il vous est demandé de ne pas faire de règlement avant d'avoir reçu la facture. Vous pouvez décider de régler en une ou plusieurs fois, par chèque, espèces ou prélèvement bancaire. Un document vous sera donné pour transmettre votre choix de règlement.

### **ETUDES** :

Forfait **30 € par trimestre** (quel que soit le nombre d'études), dans la facturation de la scolarité.

**FORFAIT D'ACTIVITE** : Tout au long de l'année, il est proposé aux jeunes de participer à des actions éducatives s'insérant dans les programmes scolaires :

Défi mathématiques, lettres et langues, sorties cinéma, sorties culturelles et scientifiques, activité voile, cahiers ou livres d'activités ...

Afin de simplifier le financement de toutes ces activités, nous vous demandons une somme de **45 € pour l'année** (elle figurera dans la première facturation de scolarité) par enfant qui permettra de couvrir les coûts de toutes ces activités. Les voyages scolaires avec nuitées ne sont pas inclus. Un bilan financier individuel vous sera transmis en fin d'année scolaire clarifiant les dépenses pour votre enfant et le solde non utilisé sera déduit de la dernière facture de scolarité.

### **CANTINE** :

**Nouveau** : nous avons mis en place deux tarifs en fonction de votre situation financière :

**Prix d'un repas, prix d'équilibre : 5,10 €**

**Prix d'un repas tarif réduit : 3,50€**

- Nous demandons à toutes les familles qui en ont la possibilité de choisir le tarif d'équilibre à 5,10€
- Le tarif réduit à 3,50€ est réservé aux familles pour lesquelles l'application du tarif d'équilibre empêcherait la scolarisation dans notre établissement. Il peut être utilisé pour des difficultés financières temporaires ou pour toute l'année.

Achats des cartes possible le matin lors de l'appel dans les classes. Chèques à l'ordre de l'AEP.

## **CAUTION MANUELS SCOLAIRES :**

Le collège prête un certain nombre de manuels scolaires aux élèves. Il peut arriver que quelques-uns soient perdus ou abimés. Nous évaluons l'état des livres prêtés en début et en fin d'année scolaire.

Nous vous demandons de nous adresser en début d'année scolaire la somme de **50 € que nous n'encaisserons qu'en cas de besoin** si un ouvrage doit être remplacé ou réparé en fin d'année scolaire.

## **ADHESION A L'APEL**

L'APEL de Saint Charles et Sainte Marie (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) joue un rôle actif au sein de l'école et du collège. Elle permet à chaque parent d'élève d'être un acteur de l'établissement scolaire de son enfant.

L'APEL s'engage à être porte-parole des parents auprès des responsables d'établissements. Elle participe à la vie ainsi qu'à l'animation de l'établissement pour l'épanouissement et le bien-être des élèves.

Grâce à de nombreuses actions, elle apporte des aides financières concrètes pour collaborer activement aux projets éducatifs des établissements.

Le rassemblement organisé des parents d'élèves au sein de l'institution scolaire permet une réflexion riche et pertinente, au service des projets éducatifs.

En adhérant à l'APEL, vous contribuez à la richesse de ces réflexions !

La cotisation annuelle est de **20€ par famille** et figurera sur la première facture de scolarité pour ceux qui le souhaitent. Cette somme sera directement reversée à l'APEL.

## **ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE**

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'Association Sportive du collège (A.S.S.M). Elle offre une grande diversité d'activités physiques et sportives et fonctionne le mercredi après-midi. L'adhésion est facultative, cependant si votre enfant est intéressé par le sport, veuillez cocher son inscription dans le dossier d'inscription

Pour une famille : prix de l'adhésion : **15€ pour le premier enfant, 10€ pour le deuxième, 5€ le troisième.**

**Une convention signée par les neuf chefs d'établissement du District des Sapins stipule que les élèves peuvent être pris en charge par d'autres professeurs d'EPS ou animateurs d'AS. Dès la descente du car, l'élève est à nouveau sous la responsabilité de ses parents.**

L'adhésion figurera sur la première facture de scolarité pour ceux qui le souhaitent. Cette somme sera directement reversée à l'A.S.S.M.

Le Bureau de l'A.E.P.